

■ COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE ■

Une affaire médiatisée en ouverture de la session

■ LA MOTTE D'AIGUES ■

Il nie avoir violé sa belle-fille

C'est, une fois de plus, à sa majorité qu'une jeune femme est parvenue à déposer plainte pour des faits de violés subis dans son enfance dans le milieu intrafamilial. Le 9 avril 2001, Aurélie, âgée de 20 ans, a dénoncé les agissements imposés par le mari de sa mère qui ont débuté alors qu'elle avait 10 ans. La jeune femme a évoqué des attachements et des violés commis pendant cinq ans lorsque sa mère était absente du domicile familial situé à Puyricard. Les actes avaient lieu dans la chambre de la jeune fille, ou dans la chambre du couple ou encore dans le salon pendant qu'elle regardait la télévision. Les agressions auraient cessé lorsque la maman d'Aurélie, en raison d'une cessation d'activité professionnelle, était plus présente à la maison.

La jeune fille se serait alors confiée à une amie, en dénonçant le petit ami de sa sœur et non son agresseur, qu'elle considérait comme son papa. Quelque temps plus tard elle se confiait à sa mère mais son époux a nié l'accusation. La maman a aidé sa fille, qui a sombré dans une dépression, en la conduisant dans un centre d'aide psychologique mais sans mettre de terme à la relation avec son époux. La maman ne croyait pas sa fille qui, dans son journal intime, a écrit : "Je m'épate moi-même de mes mensonges que je raconte à tout le monde, tout le monde y croit et j'arrive à m'en persuader moi-même. Je suis machiavélique". La maman se séparera pourtant, quelques années plus tard, à la suite de coups et blessures mais aussi après avoir appris que son mari aurait abusé de sa demi-soeur. L'accusé conteste l'ensemble des faits reprochés. Lundi 30 et mardi 31 janvier, M^e Maurice Fagot partie civile, l'avocat général Pascale Palau soutient l'accusation. M^e Monneret et Fayolle en défense.

Nouvelle agression à la Motte d'Aigues

Toutefois une nouvelle agression aurait eu lieu après le démantèlement de la famille à la Motte d'Aigues, à une période où la maman d'Aurélie était hospitali-

■ COUR D'ASSISES D'APPEL ■

Nîmes : Il avait battu à mort son ex-épouse

"Je n'avais encore jamais vu un crime d'une telle sauvagerie", avait confessé Luc Montfort, avocat général, dans le procès d'assises de Gérard Le Peaux, Nîmois de 68 ans reconnu coupable du meurtre de sa femme, Lydia Tudisco, tuée le 14 novembre 2002 à son domicile de Nîmes.

Le meurtrier présumé, retraité de la climatisation, présenté par son avocat, M^e Nougaret, comme un "enfant de la guerre, ancien officier parachutiste putschiste en Algérie", avait été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Nîmes.

Interpellé à son domicile de Nîmes, il a, dans un premier temps, nié les faits mais était rapidement confondu grâce à un morceau de tissu découvert dans sa voiture : les enquêteurs y ont trouvé l'ADN de la victime, Lydia Tudisco. Gérard Le Peaux avait "oublié" de se débarrasser du chiffon avec lequel il avait essuyé le sang de sa victime. Confondu, il livra alors aux enquêteurs le terrible scénario.

Mercredi 1^{er}, jeudi 2 et vendredi 3 février, M^e Nougaret en défense, M^e Delran partie civile. L'avocat général Soriano soutient l'accusation.

Textes de présentation de Bruno HURAUULT

éprouvante. Le dossier Alessandri est en effet enrôlé sur neuf jours. Cette affaire sera fortement médiatisée avec notamment la présence d'une équipe de TF1 pour un magazine de reportage. La cour étudiera ensuite deux autres dossiers, un de meurtres qui a eu pour cadre la Motte d'Aigues et une affaire de meurtre jugé

en appel. Cette année, l'autre "gros" dossier soumis aux jurés populaires sera celui d'Hamadi Debche, jugé du 15 au 19 mai, pour le meurtre de Romain Bonavent, un adolescent de 14 ans tué de deux coups de hachette le 17 juillet 2004 sur l'île de la Barthelasse.

■ PERNES LES FONTAINES ■

Edwige Alessandri face à un jury populaire

En juillet 2000, Richard Alessandri, patron de l'Intermarché de Pernes les Fontaines, était abattu dans son lit. Accusée du meurtre, son épouse Edwige clame son innocence. Le procès va durer neuf jours

Un procès-fleuve s'ouvre mardi sous la présidence de Catherine Gay-Julien, l'avocat général Stanislas Vallat siégeant sur le banc du ministère public.

En juillet 2000, Richard Alessandri, le patron de l'Intermarché de Pernes, était tué dans son lit par arme à feu. Edwige Alessandri, 46 ans, après avoir utilisé toutes les voies de recours, va devoir s'expliquer devant les jurés sur l'accusation de meurtre et

de modification volontaire de l'état des lieux d'un crime. Sept avocats vont intervenir en partie civile pour défendre des clients qui se positionnent différemment par rapport à l'accusée, laquelle sera défendue par M^e Michel Roubaud et Stéphane Simonin. Une quarantaine de témoins et d'experts viendront éclairer la cour sur les faits et la personnalité de l'accusée. Bruno HURAUULT



L'une des rares photos prise en public où l'on peut reconnaître Richard Alessandri (à gauche) et son épouse Edwige (brune aux cheveux courts, à droite) Photo archives S.C

1. Le drame

Abattu dans son lit

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2000, à minuit cinq, Edwige Alessandri, 41 ans, téléphone aux services de secours pour indiquer que son mari Richard vient d'être tué dans leur chambre par arme à feu.

A leur arrivée sur les lieux, les gendarmes notent dans la maison la présence d'Edwige Alessandri et de ses deux fils, Yohann et Brice. Le corps de Richard Alessandri, entièrement ensanglanté, repose sur le lit de la chambre à coucher située au premier étage de la demeure.

M. Alessandri, directeur et gérant avec son épouse de l'Intermarché de Pernes les Fontaines, a été tué d'une décharge de chevrotines tirée à bout touchant sur le côté gauche du visage, selon un angle ascendant.

Lors de sa première audition,

M^{me} Alessandri évoque une soirée sans événement particulier. Elle a regardé à la télévision, avec son mari, l'émission Capital sur M6 puis le couple s'est couché vers 23 h 30.

Aux environs de minuit, elle entend une espèce de fracas suivi d'une forte détonation, accompagnée d'une odeur de poudre brûlée. Dans le même temps, elle constate que la chambre est allumée et qu'il y a quelqu'un avec un vêtement à carreaux qui dit : "Merde, le coup est parti, tirez-vous". Effrayée, elle ne bouge pas puis roule sur le lit avant de se laisser tomber sur le sol entre le lit et un placard mural. Là, elle parvient à se saisir du téléphone, appelle le Samu et se réfugie, nue, dans la salle de bains. Elle est rejointe par son fils Yohann qui a appelé la gen-

darmerie et son père, ex-mari de M^{me} Alessandri. Entendu, Brice indique qu'après avoir joué à l'ordinateur au grenier, il est descendu regarder la télévision au couché vers 23 h 30.

Yohann, rentré de la Grande Motte vers 21 heures, s'est rendu directement dans sa chambre et a été réveillé vers minuit par un bruit proche de celui d'une porte qui claque. L'alarme était en fonction et toutes les issues fermées, à l'exception de la fenêtre coulissante de la cuisine. Dans les escaliers, il est découvert la présence de terres et d'une feuille de cerisier.

2. L'enquête

Les déclarations ne collent pas aux constatations

Très vite, les gendarmes sont intrigués car l'examen de la position du corps de la victime indique qu'il a été déplacé et qu'il existe une "incompatibilité entre la position du corps découvert par les enquêteurs et la trajectoire du tir vulnérant". Dans le même temps, l'examen du corps et sa position dans le lit démontrent qu'Edwige Alessandri ne pouvait pas, comme elle le prétend, s'être recouverte le corps avec le drap ou la couette après le coup de feu.

Un autre élément d'expertise s'ajoute aux interrogations des gendarmes : des mesures acoustiques réalisées dans la chambre écartent toute possibilité pour M^{me} Alessandri d'avoir pu entendre les agresseurs après le coup de fusil, dont le niveau sonore pouvait être comparé à celui

d'un turbo réacteur ! La présence d'une trace terreuse sous le corps de la victime ne peut être expliquée par la ver-

sion donnée des agissements des agresseurs. Des débris végétaux intacts semblent avoir été posés dans les es-

caliers, aucune effraction n'est relevée sur la fenêtre à glissière de la cuisine et aucune empreinte ou trace n'ont été relevées sur le dormant extérieur de la fenêtre et le plan de travail de la cuisine situé sous cette fenêtre.

Un fusil manquant

Les vérifications des gendarmes ont établi que Richard Alessandri possédait des armes à feu parmi lesquelles au moins deux fusils de chasse calibre 12 à canons juxtaposés et superposés. Seul un fusil à canons superposés a été retrouvé !

Un dernier élément troublant est la présence de particules de résidus de tir d'arme à feu retrouvés lors des temponnements sur M^{me} Alessandri et ses deux fils.

4. LA MÉTHODE : ONZE PISTES

En matière criminelle, les gendarmes ont l'habitude de dire qu'ils "ouvrent toutes les portes". Ainsi, outre le drame familial, les enquêteurs ont exploré onze pistes de travail, tant en direction de la sphère familiale, que professionnelle mais aussi celle du banditisme. Des pistes axées sur quelques thèmes comme un cambriolage qui a mal tourné, une tentative d'enlèvement, une affaire sentimentale, un contentieux professionnel ou encore un crime crapuleux. Des réquisitions techniques, des expertises génétiques et balistiques, des recoupements et des auditions permettaient aux gendarmes de fermer, une à une, les différentes portes ouvertes au début de l'enquête : il ne restait alors, selon le magistrat instructeur, plus que le drame familial comme "ressort unique du décès de Richard Alessandri".

3. L'indice

Une grosse assurance-vie

Les conditions de remise d'une somme de 3 542 200 F (540 000 €) à Edwige Alessandri, correspondant à une assurance-vie contractée par son époux, ne manquent pas d'étonner : c'est en effet le 27 octobre 2000, à 23 heures sur l'aire de péage autoroutière d'Avignon Nord qu'un courtier en assurance a remis à la veuve deux chèques. Selon l'assureur, cette dame avait un comportement tout à fait normal et se montrait soulagée allant jusqu'à déclarer : "Ce genre d'accident pourrait être considéré par la sécurité sociale comme un accident du travail". En cas d'accident du travail, le contrat prévoyait un doublement des capitaux... Lors de ses auditions, M^{me} Alessandri a maintenu qu'elle ignorait tout de ce contrat et de l'avantage financier consécutif au décès de son époux.

Dans le cadre de l'enquête patrimoniale, les enquêteurs ont été surpris par l'apparition d'une fausse signature de la victime sur un protocole transactionnel conclu avec une banque pour apurer une dette de ses parents, d'un montant de 200 000 F (30 489 €). Ce document, daté du jour du décès, permettait d'assurer la pérennité du domaine immobilier de la famille estimé à 25 MF (3 811 225 €).

LA DÉFENSE

Une enquête ratée

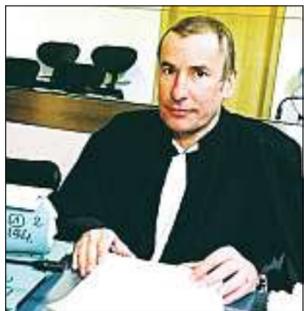
Edwige Alessandri, qui a effectué 21 mois de détention, n'a de cesse, depuis sa mise en examen, de clamer son innocence. Pour M^e Roubaud "des erreurs grossières sont à l'origine de la désorientation de l'enquête".

L'avocat carpentassien déplore que, dans ce dossier, "comme dans de nombreuses affaires", "la piste unique a très rapidement été envisagée et toutes les autres pistes abandonnées à tort". Car pour celles-là les enquêteurs ne sont "pas allés au bout et en ont exploré les hypothèses de façon artificielle".

Ainsi, par exemple, "les enquêteurs disent qu'il ne peut y avoir d'intrusion dans la maison. Or, les constats réalisés ne permettent pas de l'affirmer. Lorsque l'on a des constats inexacts et orientés, on peut avoir à terme une erreur judiciaire. Il y a des choses inimaginables et nous allons, lors de ce procès, faire le palmarès des bourdes" ironise l'avocat qui ne peut cependant pas en rire car il en va de l'honneur d'une femme "dont la place n'est pas sur le banc des accusés mais sur celui des parties civiles".

"Edwige Alessandri est victime dans ce dossier" martèle l'avocat, qui va plaider avec force l'acquiescement.

"M^{me} Edwige Alessandri est effondrée. Dans ce dossier, nous avons un détournement des fonctions. Les enquêteurs ont eu une mission qui est allée au-delà des constats, le psychologue et le psychiatre sont allés au-delà de leur rôle. Quand on cumule ces détournements de fonctions, on ne peut pas arriver à un bon résultat. Et, en plus, il s'ajoute des investigations avec des méthodes du 19^e siècle et des déductions à la Sherlock Holmes. Ce dossier est révoltant".



M^e Roubaud, avocat d'Edwige Alessandri, juge le dossier "révoltant" Ph. R.J.

chacun devra trouver sa place sur le banc de la partie civile.

M^e Sylvie Menvieille et M^e Serge Billet, qui assistent Thomas et Mathieu, les demi-frères de

Richard Alessandri, n'ont en effet pas les mêmes attentes que les fils de l'accusée.

M^e Menvieille "attend la vérité" en raison du "caractère particulièrement horrible" du crime :

M^e Geiger : "Pour Brice, la vérité qu'elle qu'elle soit"

Constitué partie civile pour le Conseil général, administrateur ad hoc de Brice, l'enfant de Richard et d'Edwige, M^e Marc Geiger attend beaucoup de ce procès.

"La position de Brice, qui vit avec sa mère est compliquée. Ce procès peut être l'occasion de nombreux coups de théâtre, compte-tenu des circonstances et Brice doit avoir accès à la vérité, qu'elle qu'elle soit. Même si elle est douloureuse, il ne peut se construire sur un mensonge.

"Il est probable que ce jeune homme après le drame, a reconstruit une réalité et il doit aujourd'hui faire face. C'est pourquoi sa présence est indispensable au procès, sur le banc de la partie civile".



M^e Geiger défend les intérêts de Brice Photo Jérôme REY

"Un homme a été abattu pendant son sommeil à un moment de particulière vulnérabilité". M^e Menvieille espère obtenir "des explications sur les nombreux mensonges contenus dans ce dossier, notamment en ce qui concerne les modifications de la scène des lieux du crime". Il y a "un doute et une incompréhension en raison des déclarations de Mme Alessandri et de ses fils qu'ils ne pourront lever" estime M^e Menvieille.

Pour M^e Billet, "la certitude, c'est qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de piste extérieure. C'est un huis clos". Et "si l'enquête a été compliquée, le travail étayé des gendarmes permet d'aboutir à la seule conclusion qui est celle portée par l'accusation".

Une position partagée par M^e Frédéric Monneret, conseil de Loïc Alessandri, le frère de la victime. "Avec mon confrère Allegrini, qui assiste la maman de Richard, nous allons soutenir à fond le dossier de l'accusation dont nous sommes les alliés. Il n'y a pas l'ombre d'un doute, tant l'enquête a été méticuleuse. Le dossier est étayé par des démonstrations, des mesures expérimentales et, malheureusement pour l'accusée, par ses mensonges et contre vérités qui la placent dans une posture intenante".

Yohann Boguslaw

"Ma mère est innocente"

Yohann Boguslaw, fils d'Edwige Alessandri, a voulu avoir un rôle actif dans le dossier et ne pas rester un spectateur impuissant d'un drame familial. Ce jeune homme, alors tout juste âgé de 18 ans, en novembre 2000, au cours d'une mesure de garde à vue, dénoncé sa mère, contrairement à son demi-frère, Brice, qui s'était adapté à ses explications. Yohann a ainsi fait une déposition très circonstanciée, dans laquelle il expliquait que sa mère et Richard s'étaient violemment disputés ce jour-là. Sa mère, après avoir tué son mari lors d'un tir accidentel, aurait convaincu Yohann, ainsi que son frère, de "rester solidaires". C'est ainsi qu'avant d'appeler les secours, la scène du crime aurait été modifiée pour accrédi- ter la venue de voleurs et qu'il aurait dissimulé le fusil utilisé par sa mère dans le feuillage d'une haie de lauriers.

Quelques jours plus tard, Yohann revient sur ses déclarations en adressant un courrier au magistrat instructeur. Il indique alors que les conditions matérielles de la garde à vue l'ont poussé à inventer les accusations portées contre sa mère. Cinq ans après, à la veille du procès, nous avons rencontré Yohann Boguslaw chez son avocat, M^e Patrick Gontard. Après être parti "se reconstruire" en Irlande et avoir travaillé à Montpellier dans l'immobilier, ce jeune homme a tout laisser tomber pour rejoindre sa mère et son frère et préparer, ensemble, l'épreuve du procès. Pour Yohann



Yohann Boguslaw et M^e Patrick Gontard préparent ensemble l'épreuve du procès qui s'ouvre demain Photo Ange ESPOSITO

le "rouleau compresseur" judiciaire n'a pas réussi à le briser et s'il aborde le procès avec appréhension, il reste cependant confiant. "Le juge d'instruction s'est focalisé sur une thèse mais la vérité doit éclater. La chance nous est finalement donnée de nous expliquer et nous n'allons pas la rater". L'erreur est patente, pour le bâtonnier Gontard qui entend bien, depuis le banc de la partie civile, se battre pour que la manifestation de la vérité éclate. "Les parties civiles ne sont pas là pour épouser la thèse de l'accusation et la position qui est la nôtre n'a rien de choquant dans le débat judiciaire" insiste le bâtonnier.